

# RÈGLEMENT DE LA COURSE **VELÔPÔDÔLE**

Seule cette version francophone du règlement fait foi.

## **1. ORGANISATION**

L'association « **VélôPôDôle** » est constituée sous les statuts officiels et déposés selon les règles d'usage.

## **2. EPREUVE**

La **VélôPôDôle** est une course nature qui comprend un enchaînement de trois disciplines (Course à pied, VTT et ski alpinisme) entre Trélex et le Restaurant de Cuvaloup en passant par la Dôle.

La course se fait en individuel (ou en Relais de 2 ou 3 coureurs) sur une distance de 27 kilomètres pour 1385 mètres de dénivelé positif et 675 mètres de dénivelé négatif.

Le classement sera établi selon le cumul des temps des 3 disciplines. Les 3 premiers solo hommes et les 3 premières solo femmes ainsi que les 3 premières équipes relais seront récompensés.

## **3. CONDITIONS DE PARTICIPATION**

Cette course est ouverte à toute personne, homme ou femme, **née en 2000 ou avant**.

Cette course comporte plusieurs passages techniques en VTT avec 2-3 portages. Les conditions peuvent être difficiles (vent, froid, pluie ou neige). Un très bon entraînement et une réelle capacité d'autonomie personnelle sont indispensables à la réussite d'une telle épreuve individuelle.

En s'inscrivant à cette épreuve le coureur doit :

- être conscient de la difficulté de l'épreuve.
- être en bonne forme physique et ne souffrir d'aucune contre-indication à la pratique de sport d'endurance.
- être capable de s'orienter et de prendre les décisions adéquates en cas d'égarement ou de problème de balisage.
- être conscient que l'organisation ne peut pas garantir une sécurité absolue durant la course.
- être conscient d'évoluer dans un milieu de montagne et accepter les risques qui en découlent.

La participation à la VélôPôDôle entraîne l'acceptation sans réserve du présent règlement et de l'éthique de la course.

## **4. ASSURANCE**

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, de maladie ou d'accident.

## **5. RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT**

La VêlôPôDôle est organisée dans le respect des règles de protection de l'environnement. Toute attitude contraire à ce principe entraînera la disqualification automatique du coureur.

## **6. CATEGORIES / DOSSARDS**

- **Solo Hommes** 18 ans et plus
- **Solo Femmes** 18 ans et plus
- **Relais**: 2 ou 3 participants

Dossards: **Dès 8h00** sur le parking à côté de la zone de départ à Trélex.

Départ pour les 3 catégories: **9h00** précises.

## **7. FRAIS D'INSCRIPTION ET PRESTATIONS COMPRISES**

Inscriptions exclusivement sur Internet et paiement sécurisé par carte bancaire chez MSO-Chrono :

Solo: **80 frs** (du 1.12.2018 au 31.12 2018)

Solo: **90 frs** (du 01.01.2019 au 31.01 2019)

Solo: **100 frs** (du 01.02.2019 au 11.03 2019)

Relais (2-3 participants): **150 frs** (du 1.12.2018 au 01.01 2019)

Relais (2-3 participants): **160 frs** (du 02.01.2019 au 02.02 2019)

Relais (2-3 participants): **170 frs** (du 03.02.2019 au 08.03 2019)

**Fin des inscriptions le 08 mars 2019 à minuit. Pas d'inscriptions sur place !**

Limite du nombre d'inscrits en solo : **150 coureurs**

Limite du nombre d'inscrits en équipe : **25 équipes**

Les frais d'inscription comprennent :

- le dossard
- un classement
- un sac coureur
- un prix souvenir (édition 2019)
- un ravitaillement sur le parcours et à l'arrivée
- une repas et une boisson à l'arrivée
- une bière « finisher »
- transport des affaires de rechange sur le site d'arrivée

## **8. EQUIPEMENT OBLIGATOIRE**

### Partie course à pied :

- Dossard

**Le dossard doit être porté sur la poitrine ou le ventre et doit être visible en permanence dans son intégralité pendant toute la course.**

Le nom et le logo des partenaires ne doivent être ni modifiés, ni cachés.

### Partie VTT :

- Dossard visible
- Un VTT (sans assistance électrique), vélo « Gravel » autorisé ainsi que « Fat Bike ».
- Un casque

### Sur le dos / sac à dos lors de la montée VTT:

- Une paire de ski de randonnée et des peaux
  - Une paire de bâtons de ski
  - Deux chaussures de ski
  - Veste imperméable permettant de supporter le mauvais temps en montagne
- Les vélos sont surveillés sur les deux zones de transition. Une fois, la course terminée chaque concurrent est responsable de son équipement sportif (VTT et matériel de ski de randonnée).**

### Partie ski alpinisme :

- Dossard visible
- Un casque
- Une paire de ski de randonnée et des peaux
- Deux chaussures de ski
- Une paire de bâtons de ski
- Veste imperméable permettant de supporter le mauvais temps en montagne

Chaque concurrent pourra déposer ses affaires au départ de la course (à Trélex), pour les retrouver à l'arrivée à la Cuvaloup.

**Récupération des sacs à la Cuvaloup :** Les sacs sont remis soit au concurrent soit à des proches, **uniquement sur présentation du dossard**. Le contenu des sacs n'étant pas vérifié, aucune contestation sur le contenu à l'arrivée n'est recevable. Il est recommandé de ne pas y placer des objets de valeur. L'association décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

## **9. BALISAGE**

Le balisage se fera à l'aide de rubanises de couleur, de petits drapeaux roses « VélôPôDôle » situé sur l'ensemble du parcours. Le balisage sera renforcé par un marquage temporaire au sol ainsi que des bénévoles à certains endroits de la course. L'organisateur se réserve la possibilité de modifier le parcours initial selon les contraintes environnementales, météorologiques et sécuritaires.

## **10. SECURITE ET ASSISTANCE MEDICALE**

Le jour de la course, vous recevrez une étiquette avec un numéro d'urgence.

Nous vous informons qu'il existe un N° de téléphone d'urgences des secours en Suisse, **il s'agit du 144.**

Compte tenu de la spécificité du parcours de la VélôPôDôle, les moyens de secours seront mobiles. En cas d'abandon, un coureur doit obligatoirement prévenir le responsable du ravitaillement ou le signaleur le plus proche ou appeler le numéro d'urgence. Les suiveurs sont formellement interdits sur le parcours. Il est interdit de courir avec un chien. Sur les parties du parcours empruntant la voie publique (dans St-Cergue), les participants devront se conformer au code de la route.

## **11. POSTE DE CONTROLE ET POSTES DE RAVITAILLEMENTS**

Seuls les coureurs porteurs d'un dossard visible et dûment contrôlés ont accès aux postes de ravitaillement.

## **12. RESPECT DES BENEVOLES**

Tout coureur se doit de respecter les bénévoles et membres de l'organisation, sous peine de sanctions ou disqualification.

## **13. FIN DE LA COURSE**

**Une fois, la course terminée chaque concurrent est responsable de son équipement sportif (VTT et matériel de ski).**

- Un repas chaud et une boisson sont offerts aux concurrents sur présentation des bons fournis avec le dossard.
- Il sera possible pour les familles et les proches de se restaurer à un prix avantageux sur le repas de course.
- **L'organisation n'organise aucun transport après la manifestation.** Chaque coureur redescend à Trélex par ses propres moyens (en VTT, en voiture avec un proche ou co-voiturage ou par train).

## **14. PRIX ET RECOMPENSES**

Aucune dotation en argent ne sera remise aux coureurs.

La remise des prix aura lieu sur le site d'arrivée à la Cuvaloup à **14h00 pour les 3 catégories.**

## 15. DROITS D'IMAGE

Par son engagement, tout coureur autorise l'association VêlôPôDôle ainsi que ses ayant droits à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquels il pourrait apparaître. Pour les coureurs qui ne le souhaitent pas, il suffit de nous écrire en inscrivant votre nom, prénom, adresse.

